



Procès-verbal

Séance du Mardi 5 Novembre 2024

Invitation adressée le vendredi 18 octobre 2024, par David TRIOMPHE

Le Conseil d'Ecole s'est réuni le Mardi 5 Novembre 2024 à 18h00 à l'école de Sellières.

1

Membres Présents

	NOM - Prénom	Qualité
Membres de Droit	Mme VURBIER Marie-Claire	Enseignante, adjointe école de Sellières
	Mme BECHERAS Nicole	Enseignante, adjointe école de Sellières
	Mme MICHOT Agnès	Enseignante, adjointe école de Sellières
	M. TRIOMPHE David	Enseignante, adjointe école de Sellières
	Mme APRILE Claire	Enseignant, Directeur Ecole Sellières
	M. BECHERAS Sébastien	Enseignante, adjointe école de Sellières
	Mme BERION Emma	Enseignant, adjoint Ecole de Sellières
	M. GERDY Jean-Paul	Président du SIVOS, maire de Mantry
	M. PERRODIN Hervé	Maire de Sellières
Membres Elus (représentants de Parents d'élèves)	M. MAGNOL Jonathan	Titulaire
	Mme CHEVAUX Edith	Titulaire
	Mme GOMEZ Clara	Titulaire
	M. GRYSPEERDT Boris	Titulaire
	Mme PERNOT Corinne	Titulaire
	Mme MICHEL Virginie	Titulaire
	M. MULLER Thomas	Suppléant
Membres invités	Mme THOMAS Noëlle	1 ^{ère} adjointe au Maire de Le Villey
	Mme DADAIAN Marina	ATSEM
	Mme BRIDET Marielle	ATSEM

Membres Absents, excusés

	NOM - Prénom	Qualité
Membres de Droit	Mme PICHON-DUFOURT Myriam Mme BERNARD-LESEIGNEUR Françoise	Inspectrice de l'Education Nationale – Circonscription de Lons Nord Enseignante spécialisée, RASED Poligny
Membres Elus (représentants de Parents d'élèves)	M. JOHANN Fabien	Suppléant
Membres invités	Mme FRACHEBOIS Céline Mme CAPOCELLI Kathy	Enseignante, TR ¹ , rattachée à l'école de Sellières Présidente de l'APE « les Petites Pommes »

2

Membres Absents,

	NOM - Prénom	Qualité
Membres de Droit		
Membres Elus (représentants de Parents d'élèves)		
Membres invités	M. KRYZEK Jean-Christian. M. BRULEBOIS Jean-Louis Mme BUYS Nelly M. GREVY Serge M. ROSAIN Claude M. JACQUOT Daniel	Maire de Toulouse-le-Château Maire de Vers-sous-Sellières Maire de Monay Maire de Chemenot Maire de La Charme Maire de Récanoz

¹ TR : Titulaire Remplaçant. Assure des remplacements d'enseignants sur l'école ou sur des écoles de la circonscription.

Ordre du Jour

- ⇒ Résultats des élections des Représentants de Parents d'élèves au Conseil d'Ecole,
- ⇒ Règlement Intérieur du Conseil d'école,
- ⇒ Effectifs et Répartitions pour l'année scolaire 2024/2025 et prévisions d'effectifs pour l'année Scolaire 2025/2026,
- ⇒ Règlement Intérieur de l'école
- ⇒ Projet d'école et projets pédagogiques
- ⇒ Services Périscolaires,
- ⇒ Présentation des Plans de Prévention et de Mise en Sûreté (PPMS),
- ⇒ Coopérative Scolaire : bilan de l'année Scolaire 2023/2024,
- ⇒ Association de Parents d'élèves « Les petites Pommes »,
- ⇒ Questions diverses.

3

Questions adressées préalablement communiquées

Secrétaire de Séance :

M. GRYSPEERDT Boris, représentant de parents d'élèves

1. Résultats des élections des Représentants de Parents d'élèves au Conseil d'École,

Les élections de représentants de Parents d'élèves se sont déroulées le Vendredi 11 octobre 2024, exclusivement par correspondance

Participation	
Modalité de vote	Exclusivement par correspondance
Nombre d'inscrits	211
Nombre de votants	116
Nombre de bulletins blancs ou nuls	19
Nombre de suffrages exprimés (S)	97
Taux de participation	54,98%

4

- **6 candidats pour 6 sièges à pourvoir,**

Sont élus : M. MAGNOL Jonathan, Mme CHEVAUX Edith, Mme GOMEZ Clara, M. GRYSPEERDT Boris, Mme PERNOT Corinne

Mme MICHEL Virginie (titulaires), M. MULLER Thomas, M. JOHANN Fabien (Suppléants)

Il est noté que les représentants de parents d'élèves suppléants sont invités à chaque réunion du conseil d'école.

Le conseil d'école est installé.

2. Règlement Intérieur du Conseil d'école,

Le projet de règlement intérieur du Conseil d'école a été porté à connaissance des membres du Conseil lors de l'envoi de l'invitation au Conseil.

Le règlement précise la composition du conseil d'école (membres de droit avec voix délibératives, membres avec voix consultatives, ou sur invitation), ses attributions, son fonctionnement, détermine le secrétariat de séance et les modalités de délibérations.

Il est rappelé que le président du Conseil d'école veille à ce que chacun puisse s'exprimer dans le cadre de l'ordre du jour, dans le respect des personnes présentes, et dans la sérénité nécessaire à un échange constructif.

Le règlement intérieur du conseil d'école, soumis au vote du conseil, est adopté à l'unanimité.

3. Effectifs et Répartitions pour l'année scolaire 2024/2025 et prévisions d'effectifs pour l'année Scolaire 2025/2026,

A. Effectifs à la rentrée 2024

Classe 1 N. Bécheras M. Dadaïan (ATSEM)		Classe 2 MC Vurbier M. Bridet (ATSEM)		Classe 3 A. Michot		Classe 4 ME Pepiot A. Gilbert		Classe 5 C. Aprile		Classe 6 S. Bécheras	
TPS	PS	MS	GS	GS	CP	CE1	CE2	CE2	CM1	CM1	CM2
2	21	13	11	4	21	16	7	9	13	5	19
23		24		25		23		22		24	
51						90					
141 élèves											

5

- 1 PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation) + 3 demandes en cours => 1 AESH pour un accompagnement en individuel (B. Richard). Pour information, Mme Bousquet est affectée pour cette année au collège J. Grévy à Poligny, Mme Petiot s'est engagée dans un nouveau projet professionnel, pour lequel nous lui adressons tous nos vœux de réussite, après 5 ans passés à l'école de Sellières.
- 21 PPRE (Programme Personnalisé de Réussite Educative)
- 5 PAP
- 18 autres suivis (orthophonie, CMP, Hôpital de jour...)
- Renouvellement du dispositif d'accueil des TPS
- Evolution de l'équipe enseignante : accueil de Mme Emma BERION, à temps plein, sur le poste de M. Triomphe

B. Prévisions d'effectifs à la rentrée 2025.

État du 04/10/2024 - Période de traitement demandée par le DASEN du 03/10/2024 au 17/10/2024

	CYCLE I				CYCLE II			CYCLE III		
Niveaux	TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	
TOTAL* (directeur)	12	15	21	13	15	21	16	16	19	
	148									

La campagne de prévision des effectifs pour la rentrée 2025 a eu lieu du 3 au 17 octobre 2024. Les communes membres du SIVOS sont invitées à faire connaître toute variation avant janvier 2025 (départ/arrivée de familles sur leur territoire), en vue de la préparation de la carte scolaire.

Les prévisions d'effectifs pour la rentrée 2025 laissent entrevoir une légère augmentation du nombre d'élèves accueillis.

A noter que le dispositif d'accueil des élèves de moins de 3 ans sera évalué en décembre 2024, l'objectif restant son renouvellement à la rentrée 2025. Il répond à des besoins réels liés au contexte local :

- Milieu rural,
- sur le plan socio-culturel : dégradation du contexte social, socialisation, ouverture...
- sur le plan des apprentissages, notamment du point de vue langagier
- dépistage précoce, en lien avec les Services de la PMI
- Construction de relations avec les structures locales de la petite enfance (MAM) et les assistantes maternelles

D'autre part, le nombre d'élèves à besoins éducatifs particuliers est en augmentation ; au 1/10/2024, la mise en place de 21 PPRE sont proposés en conseil de cycle, 15 élèves bénéficieront rapidement d'un accompagnement par le RASED, 5 PAP sont actifs, et 4 élèves bénéficient d'un PPS (ou en cours de demande)

Egalement, Monsieur le Maire de Sellières a évoqué au cours des derniers conseils d'école la création d'un lotissement. Il précise, dans un courrier à destination des services académiques, l'état d'avancement de ce projet, à savoir la vente de 24 parcelles courant 2025.

- Mme Pernot, représentante de parents d'élèves demande si une famille habitant Bois-de-Gand (hors carte scolaire) mais qui bénéficie d'un mode de garde sur ce territoire peut inscrire son enfant à l'école de Sellières. M. Gerdy, Président du SIVOS indique qu'une dérogation peut être accordée par le SIVOS de Sellières à condition que la commune de domiciliation paie les frais de scolarité au SIVOS. La famille doit donc adresser sa demande à la commune de domiciliation et au SIVOS de Sellières.
- Si le dispositif d'accueil des élèves de moins de 3 ans n'était pas reconduit, la baisse des effectifs pourrait engager une mesure de carte scolaire, avec la suppression d'un poste ; le conseil d'école exprime à l'unanimité son souhait de voir reconduire le projet, pour les élèves de 2 ans, d'une part pour qui ce projet répond à leurs besoins, mais aussi pour les autres élèves de l'école, pour qui une fermeture induirait encore une hausse du nombre d'élèves par classe.

4. Règlement intérieur de l'école

Le règlement intérieur de l'école de Sellières est rédigé en complément du règlement type départemental.

Le projet de règlement intérieur du Conseil d'école a été porté à connaissance de l'ensemble des membres du conseil d'école lors de l'envoi de l'invitation au Conseil. Il a été également proposé à une lecture critique à l'équipe de la circonscription de Lons Nord. Madame l'Inspectrice a émis quelques observations.

Les points suivants font l'objet d'une discussion :

- Préambule : la charte de la Laïcité est mentionnée, et ajoutée en annexe 1
- Organisation et fonctionnement :
 - précisions concernant les Activités pédagogiques complémentaires (horaires)
 - Départ anticipé ou retour tardif ou vacances sur temps scolaire : modification du texte initial. Les Instructions de scolarité précisent : « Les départs anticipés, retours de vacances tardifs ou toutes vacances sur le temps scolaire, sauf s'ils sont autorisés par le directeur, sont des situations d'absentéisme scolaire non justifié. En l'absence d'autorisation, le directeur transmet une fiche de signalement de vacances sur temps scolaire, de départ anticipé ou de retour tardif non autorisé aux services académiques compétents pour qu'un rappel à la loi soit adressé à la famille de l'élève concerné.

Les autorisations seront données par le directeur, sous réserve d'un caractère exceptionnel, en veillant à ce que la durée ne compromette pas la scolarité de l'élève, et en tenant compte des mesures mises en place par les parents avec l'école, afin que leurs enfants ne pâtissent pas de cette situation.

- Site internet de l'école mentionné dans le règlement intérieur : questionnement quant au RGPD => remise en route du site sous ECLAT-BFC
- **Droits et obligations des membres de la communauté éducative**
 - Précisions concernant les intervenants extérieurs : L'école peut faire appel à des intervenants agréés pour certaines activités (EPS en particulier).

Tout intervenant extérieur faisant acte d'enseignement doit être agréé par les services de l'éducation nationale avant toute intervention. L'agrément est délivré par l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'Education nationale (IA-DASEN).
- **Règles de vie collective dans l'enceinte de l'école**
 - Pour alléger le RI, il est proposé de mettre le tableau des sanctions en annexe. Il est également rajouté et précisé les modalités de récompense des comportements positifs.
 - Dispositions prises pour prévenir le harcèlement entre élèves : les mesures de prévention et de traitement des situations restent dans le règlement intérieur. La présentation du dispositif pHARe est ajoutée en annexe 3

- Objets dangereux interdits à l'école primaire : sont ajoutés les jeux induisant des échanges (type cartes Pokémon)

Le règlement est adopté, à l'unanimité (**A noter que M. Gerdy, Président du SIVOS n'a pu participer au vote, devant s'absenter pour le reste du conseil d'école pour une urgence sur la commune de Mantry**).

Le Règlement Intérieur de l'école sera porté à connaissance à l'ensemble des familles, et mis à disposition sur le site internet de l'école.

5. Projet d'école et Projets pédagogiques,

➤ **Projet d'école :**

Suite à l'auto-évaluation réalisée par l'équipe enseignante et à l'évaluation externe (les évaluateurs externes : Inspectrice de l'Education Nationale de Dole Sud, Conseillers Pédagogiques en Langues Vivantes étrangères, au Numérique Educatif et une directrice d'école), l'équipe enseignante a développé des modalités et objectifs de travail et définit un projet d'école pour les 5 ans à venir (2024 à 2029), s'articulant autour des 4 axes suivants :

Axe 1 : Les apprentissages et le suivi des élèves, l'enseignement

Axe 2 : Le bien-être de l'élève, le climat scolaire

Axe 3 : Les acteurs, la stratégie et le fonctionnement de l'école

Axe 4 : L'école dans son environnement institutionnel et partenarial

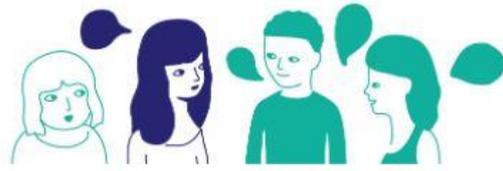
La rédaction n'étant pas finalisée, le nouveau projet d'école sera présenté au second conseil d'école.

➤ **Projets pédagogiques :**

La lutte contre le harcèlement entre élèves

Le harcèlement est une violence qui peut avoir des conséquences graves et multiples sur les victimes. La prévention et la lutte contre le harcèlement à l'École sont une priorité.

Le ministère chargé de l'éducation nationale a arrêté un ensemble de mesures qui se déclinent sur l'ensemble des territoires afin de combattre toutes les formes de harcèlement entre élèves.



Phare est un programme de lutte contre le harcèlement : prévenir et repérer toute situation d'intimidation et de harcèlement afin de protéger chaque élève. C'est une démarche qui engage **l'ensemble de la communauté éducative**.

pHARE combine plusieurs actions et dispositifs pour

⇒ **prévenir et intervenir sur toutes les situations d'intimidation et harcèlement**

⇒ engager une dynamique d'amélioration du climat scolaire et du bien-être de toutes et tous à l'École.

Il s'agit notamment de :

- constituer **une équipe ressource** [...]
- participer aux temps forts du programme : journée Non au harcèlement, Safer Internet Day et prix Non au harcèlement ;
 - réaliser dix heures d'apprentissage annuelles pour les élèves du CP à la terminale.

La réalisation de tout ou partie de ces actions donne lieu à l'obtention d'un label. À compter de la rentrée 2023, ce label se décline de la manière suivante :

- niveau 1 : Engagement
- niveau 2 : Approfondissement
- niveau 3 : Expertise

Le niveau 1 de la labellisation Phare est obligatoire pour les écoles, collèges et lycées.

Une enquête auprès des élèves sur le harcèlement

La journée nationale de lutte contre le harcèlement, le jeudi 7 novembre 2024, est l'occasion de mobiliser l'ensemble de la communauté éducative et tous les partenaires institutionnels et associatifs de l'École. **Tous les élèves des écoles à compter du CE2, des collèges et des lycées** se verront proposer de remplir une grille d'auto-évaluation non nominative visant à évaluer s'ils sont susceptibles d'être victimes de harcèlement scolaire. **Deux heures du temps scolaire seront banalisées à cette fin**, entre le jeudi 7 novembre et le vendredi 15 novembre 2024.

Ce temps banalisé, dont l'organisation pratique est à l'initiative de chaque école, collège et établissement, sera l'occasion de mettre l'accent sur la prévention et la détection des situations de harcèlement, première condition de protection des élèves victimes.

M. Muller, représentant de parents d'élèves demande si une communication peut être adressée aux parents d'élèves concernant la prévention et la lutte contre le harcèlement pour expliquer ce qu'est le harcèlement, les mesures de prévention et de traitement des situations de harcèlement à l'école.

M. Triomphe, directeur, rappelle que ce sujet est traité dans le règlement intérieur de l'école, mais que dans le cadre de la journée de lutte contre le harcèlement (le 7 novembre), une communication sera adressée aux parents d'élèves.

Les projets par classe

10

a. Le Parcours citoyen

- Les classes des classes élémentaires ont élu leurs représentants au conseil municipal des élèves : projet citoyen, les élèves élus ont vocation à porter des projets construits par les élèves pour répondre à des besoins qu'ils ont identifiés, en partenariat avec
- Les élèves des classes élémentaires ont participé à la journée « Nettoyons la nature » le vendredi 27 septembre 2024
- Les élèves sont invités à participer aux commémorations du 11 novembre.

b. Le parcours éducatif artistique et culturel

- Cycle 1 : projet cirque en mai-juin 2025, + Handball + chorale
- Cycles 2 et 3 : visite du Musée des Confluences en mars, + piscine en mai-juin GS/CP + CE1/CE2 : participation à école et cinéma 3 fois dans l'année,
- Classe de CE2/CM1 : participation à un projet sciences en partenariat avec les groupes départementaux sciences du Jura et de la Saône-et-Loire, sur le thème de l'eau, séance médiathèque
- Classe de CM1/CM2 : demande de résidence d'auteur (Romain Mercier, dit Boris Crack)

6. Services Périscolaires et SIVOS

- Deux classes sont équipées de nouvelles tables (CE1/CE2 et CM1/CM2),
- Nouveau Vidéoprojecteur dans La classe de CE1/CE2 + ALSH,
- Peinture des murs de la maternelle en cours

Mme Gomez, représentante de parents d'élèves demande d'étudier la possibilité de proposer un goûter commun sur le temps d'accueil du soir, à la fois pour une uniformité des goûters, et pour veiller à leur qualité. M. Gerdy ayant dû s'absenter, M. Triomphe lui soumettra la proposition.

7. Présentation des Plans de Prévention et de Mise en Sûreté (PPMS),

Ce document, destiné à aider les écoles et les établissements scolaires à définir un plan de prévention et de mise en sûreté face à l'accident majeur, comporte quatre pages qui présentent aussi clairement que possible les informations et la démarche pour la mise en place de mesures destinées à assurer la sécurité des élèves et des personnels, en attendant l'arrivée des secours.

Il est complété par une série de fiches, directement utilisables, pour opérationnaliser les différentes étapes d'élaboration de ce plan. Il s'efforce de prendre en compte la diversité des situations, étant bien entendu que certains risques, comme la tempête ou les transports de matières dangereuses, peuvent survenir dans des lieux très divers alors que d'autres, en revanche, sont clairement identifiables localement.

PPMS Risques Majeurs	PPMS Risques Attentats/Intrusion
Confinement en un lieu commun des 6 7 classes...	Confinement des élèves par classe, fermeture du bâtiment...

• Risques technologiques identifiés :3

INSTALLATIONS INDUSTRIELLES CLASSÉES (ICPE)



- Risque à mon adresse **INFORMATION NON DISPONIBLE**
- Risque sur ma commune **RISQUE EXISTANT**

Des industries ou des établissements classés "à risque" sont présents sur votre commune : Sellières

CANALISATIONS DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES



- Risque à mon adresse **RISQUE EXISTANT**
- Risque sur ma commune **RISQUE EXISTANT**

Certaines parties du territoire de votre commune sont traversées par des canalisations transportant des hydrocarbures ou des produits chimiques

POLLUTION DES SOLS



- Risque à mon adresse **RISQUE EXISTANT**
- Risque sur ma commune **RISQUE EXISTANT**

SÉISME



- Risque à mon adresse **RISQUE EXISTANT - MODÉRÉ**
- Risque sur ma commune **RISQUE EXISTANT - MODÉRÉ**

Des tremblements de terre, séismes, peuvent toucher votre adresse

RETRAIT GONFLEMENT DES ARGILES



- Risque à mon adresse **RISQUE EXISTANT - MODÉRÉ**
- Risque sur ma commune **RISQUE EXISTANT - MODÉRÉ**

Votre adresse est exposée au retrait-gonflement des argiles

RADON



- Risque à mon adresse **RISQUE EXISTANT - MODÉRÉ**
- Risque sur ma commune **RISQUE EXISTANT - MODÉRÉ**

Votre adresse est exposée au radon, un gaz radioactif qui s'échappe naturellement du sol

Un document d'information sera adressé aux parents d'élèves précisant les conduites à tenir en cas de déclenchement du PPMS.

8. Coopérative Scolaire : bilan de l'année Scolaire 2023/2024

Compte de fonctionnement général du 1.09.2023 au 31.08.2024					
CHARGES			PRODUITS		
6070 0008	Achat d'objets à revendre	3 026,00	7070 0008	Vente d'objets	6 044,70
6168 1008	Assurances	39,50	7080 0008	Activités éducatives	0,00
6181 0008	Activités éducatives	1 060,48	7410 0008	Subventions des collectiv.locales (3)	800,00
6270 0008	Frais bancaires	9,00	7551 0008	Contributions participatives	0,00
6586 0008	Cotisation à l'OCCE 39	410,80	7551 1008	Subventions d'associations	0,00
6700 0008	Dépenses exceptionnelles	0,00	7562 0008	Participation des familles	953,00
6800 0008	Biens durables	629,70	7700 0008	Recettes exceptionnelles	0,00
Total des charges (A) :		5 175,48	Total des produits (B) :		7 797,70
Résultat de l'année 2023-2024 (B-A) (+/-) : 2 622,22					
Bilan simplifié au 31 Août 2024					
ACTIF			PASSIF		
<small>Soldes des comptes au 31/08/2024</small>			<small>Egal à l'actif - passif au 31.08.2023</small>		
512 01	Crédit mutuel (1)	5 895,21	110	Report à nouveau au 1.09.2023 (**)	3 284,54
512 02	Autre banque (1)	0,00			
530	Caisse en espèces (2)	11,55	Résultat de l'année 2023-2024 :		
	478.1 Erreur débitrice :	0,00	478.2 Erreur créditrice :		
			0,00		
Total de l'actif :		5 906,76	Total du passif :		5 906,76

Sur le bilan 2023/2024, 2 factures de transport en autocar ne sont pas notifiées (Sortie au Musée des Jouets de Moirans en Montagne et Musée des Savoir-faire de Ravilloles), étant reçues début septembre. Elles apparaîtront donc sur le bien 2024/2025.

Solde du compte au 5/11/2024 : 5717,71 €

9. Association de Parents d'élèves « Les petites Pommes »,

Un nouveau bureau a été élu lors de l'Assemblée Générale du 4 octobre 2024. Mme Capocelli en est la présidente.

Mme Gomez, secrétaire au bureau de l'Association, présente le fonctionnement de l'Association et exprime la volonté des membres de fédérer les parents autour de projets communs, au bénéfice des élèves (financement de projets, de sorties...).

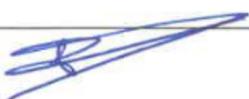
Actuellement, une vente de sapins de Noël est en cours, un marché de Noël sera également proposé.

10. Questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45 heures.

Signature du Secrétaire de Séance

Signature du directeur



Ecole Primaire de Sellières

Compte-rendu du Conseil d'école



Le mardi 5 novembre 2024